

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 18-2007

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre à dix huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 04 septembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 32 (quorum atteint)
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 35

Présents(es)

Bérengère ANDRE,
Jean-Claude ARMAND,
Gérard AZIBI,
J-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Robert BOUTOUX,
Jean Pierre BUIX,
Pierre COMBES,
Gérard COUPON,
Pierre ETIENNE,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,

Jean-Claude HUMBERT,
Pierre JOLY,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOQ
Nadia MACIPÉ,
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR
Alain MONGE
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,
Marianne ORY,
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,

Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,
Catherine VESPIER,
Jean-François SIAUD,
Autres :
Jean-Luc GAUCHET,
Frédéric GIRARD,
Lionel TARDY,
Gilberte BREMOND,

Pouvoirs :

Michèle EYBALIN pouvoir à Marianne ORY, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Paul ARNOUX pouvoir à Pierre Combes

Excusés(es)

Paul ARNOUX, Paul AUMAGE, Jean BESSON, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Michèle EYBALIN, Eliane GIRAUD, Michel GRÉGOIRE, René PLANES,

Objet : REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS AU PRESIDENT, VICE PRESIDENTS ET DELEGUES

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il est appelé à se déplacer fréquemment, et qu'il en est de même pour les Vice Présidents et les délégués, pour participer à leurs commissions respectives, ainsi qu'aux réunions de travail, tant au siège administratif qu'à l'extérieur.

La législation prévoit que les déplacements aux diverses réunions leur soient remboursés à partir du Siège administratif, en l'occurrence Sahune.

Etant donné la distance entre leurs domiciles respectifs et le siège, ils se rendent directement de leur domicile au lieu de réunion.

Il demande donc que tous les déplacements soient remboursés à partir des domiciles respectifs.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical accepte cette proposition.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD